

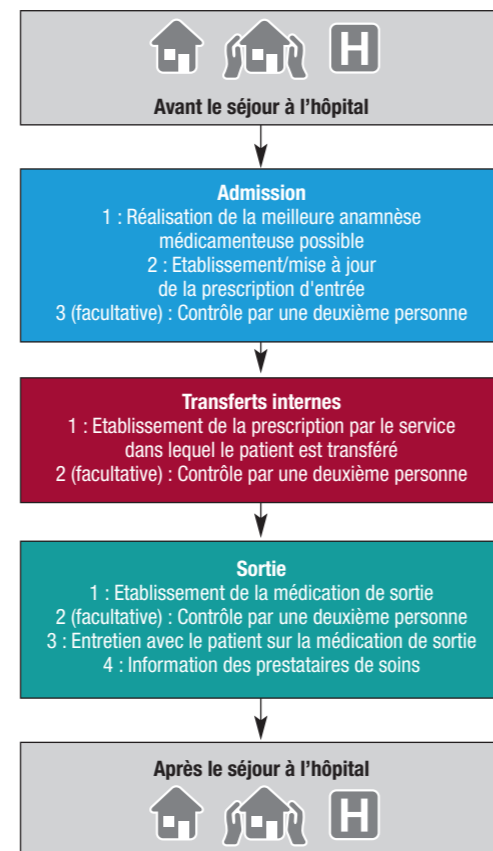
## CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UNE MISE EN PRATIQUE RÉUSSIE

- ✓ La direction de l'hôpital et les dirigeants des groupes professionnels concernés (médecins, personnels infirmiers et pharmaciens) soutiennent activement la mise en pratique et mettent suffisamment de ressources à disposition pour l'introduction, l'accompagnement et la réalisation quotidienne.
- ✓ Le travail en équipe et interprofessionnelle est essentiel. Tous les professionnels qui prennent part au processus doivent connaître la répartition des tâches et des responsabilités.
- ✓ Les responsabilités peuvent varier d'un hôpital à l'autre. Les collaborateurs doivent ainsi impérativement recevoir une formation conséquente.
- ✓ Un feedback régulier aux personnels concernés assure leur motivation et permet de mettre en place des mesures d'amélioration ciblées.
- ✓ Dans le système d'information de l'hôpital, des mesures informatiques soutenant la vérification de la médication et le flux de travail sont nécessaires.
- ✓ Les médecins de famille, les pharmacies d'officine, les services d'aide et de soins à domicile et les établissements médico-sociaux sont des partenaires importants des hôpitaux. Dans l'optique de fournir des soins axés sur le patient, les différents acteurs doivent collaborer étroitement et assurer une circulation des informations sans interruption.
- ✓ Les patients ainsi que leurs proches peuvent fournir une contribution essentielle, en disposant d'un plan de médication à jour et complet, et en l'apportant à l'hôpital. Ils devraient également apporter leurs médicaments à l'hôpital et faire part de leurs difficultés et de leurs incertitudes concernant leur traitement médicamenteux.



## LA VÉRIFICATION SYSTÉMATIQUE AIDE À ÉVITER LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES

Les événements indésirables médicamenteux et les erreurs de médication sont l'un des risques majeurs pour la sécurité des patients. Selon des études, en Suisse, environ 20 000 hospitalisations par an sont imputables à des problèmes liés aux médicaments. Le risque d'erreur de médication augmente en particulier aux interfaces.



**Programme pilote national progress !**  
**«La sécurité de la médication aux interfaces»**  
 Un grand nombre de ces erreurs peut être évité si les médicaments sont systématiquement recensés à l'admission à l'hôpital et si ces données sont toujours vérifiées à chaque transfert dans l'hôpital et à la sortie. Cependant, cette mesure de sécurité est encore négligée dans les hôpitaux suisses. Pour cette raison, Sécurité des patients Suisse a mis en place un projet pilote sur deux ans avec plusieurs hôpitaux de toutes les régions du pays. L'accent a été placé sur la vérification systématique de la médication (réconciliation médicamenteuse).

**Vérification systématique !**  
 La vérification systématique de la médication concerne tous les points de transition du parcours de soins lors d'un séjour hospitalier. Son objectif est de saisir et transmettre de manière précise, complète et méthodique toutes les données relatives à la médication aux interfaces de soins. La participation directe des patients et/ou de leurs proches est un élément central du processus. Ils sont souvent les seuls à avoir une vue d'ensemble complète de tous les médicaments et préparations qu'ils utilisent au moment de l'hospitalisation.

**«A l'hôpital, presque un patient sur dix souffre de dommages liés aux médicaments.»**

## Sécurité des patients Suisse

Fondation pour la Sécurité des Patients  
 Asylstrasse 77, CH-8032 Zurich  
 Tél. +41 (0)43 244 14 80  
 www.securitedespatients.ch  
 info@securitedespatients.ch

## Sécurité des patients Suisse

### PROGRAMME PILOTE NATIONAL PROGRESS ! LA SÉCURITÉ DE LA MÉDICAMENTATION AUX INTERFACES

Dans le cadre de la stratégie fédérale en matière de qualité, Sécurité des patients Suisse développe les programmes progress ! et recueille l'expérience des établissements pilotes concernant les mesures mises en place. Le programme progress ! La sécurité de la médication aux interfaces s'est déroulé de 2014 à 2017. Tous les programmes progress ! sont financés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

La **fondation Sécurité des patients Suisse** est un centre de compétences actif et présent sur l'ensemble du territoire. Elle a été fondée en 2003 par les Offices fédéraux de la Santé publique et des Assurances sociales, de nombreuses associations professionnelles et l'Académie suisse des sciences médicales. La fondation initie et pilote des projets nationaux, des projets de recherche et des offres de formation visant à réduire les risques pour la sécurité dans le domaine de la santé. [www.securitedespatients.ch](http://www.securitedespatients.ch)

#### Direction du programme

Dr med. Liat Fishman, responsable du programme progress ! La sécurité de la médication aux interfaces

#### Informations supplémentaires

[www.securitedespatients.ch](http://www.securitedespatients.ch) > Thèmes > Programmes pilotes progress !  
 > progress ! La sécurité de la médication aux interfaces



**De l'admission à la sortie de l'hôpital – Le processus de vérification systématique de la médication**



## A LA VÉRIFICATION SYSTÉMATIQUE DE LA MÉDICATION À L'ADMISSION À L'HÔPITAL

### ÉTAPE 1 : MEILLEURE ANAMNÈSE MÉDICAMENTEUSE POSSIBLE



**Qui**  
Personne disposant de connaissances spécifiques en matière de médicaments et de compétences en matière d'entretien d'anamnèse (médecin, pharmacien, assistant en pharmacie formé).



**Quand**  
Le plus tôt possible après l'admission du patient (idéalement dans les 24 heures).



**Quoi**  
Effectuer un relevé complet et précis de tous les médicaments et préparations et les documenter sous forme de liste des médicaments pris avant l'admission.

- «*Complet*» : tous les médicaments et les préparations délivrés sur ordonnance ou sans ordonnance, c'est-à-dire également les médicaments OTC, les remèdes à base de plantes, les compléments alimentaires tels que vitamines et sels minéraux. Également les médicaments en réserve.
- «*Précis*» : pour chaque médicament ou préparation, documenter au moins le nom/la substance active, le dosage, la forme galénique et la posologie.



**Comment** (déroulement idéal)  
En général : Utiliser deux sources d'information au minimum, l'une d'entre elles étant l'entretien avec le patient ou ses proches.

- Compiler des informations fiables concernant la médication, par exemple :
  - Emballages des médicaments du patient
  - Listes de médicaments ou lettre de sortie précédente
  - Renseignements téléphoniques (médecin de famille ou pharmacie par exemple)
- Entretien systématique avec le patient et/ou ses proches (→ utiliser un guide d'entretien) et vérification à l'aide d'autres sources
- Éliminer les incertitudes restantes (p. ex. prise de renseignements auprès du médecin de famille)
- Établir et signer la liste des médicaments pris avant l'admission
- Rangement dans le dossier du patient



### ÉTAPE 2 : ÉTABLISSEMENT/MISE À JOUR DE LA PRESCRIPTION D'ENTRÉE



**Qui**  
Médecin prescripteur



**Comment**

- Dans l'*idéal*, la médication d'entrée est prescrite sur la base de la meilleure anamnèse médicamenteuse possible.
- Vérifier les éléments suivants : la médication ambulatoire a-t-elle été prise en compte intégralement et de manière correcte dans la prescription ?
- Le médecin prescripteur documente et motive les divergences.



### ÉTAPE 3 (FACULTATIVE) : CONTRÔLE PAR UNE DEUXIÈME PERSONNE



**Qui**  
Dans l'idéal un pharmacien.



**Comment**

- Vérifier les éléments suivants : la médication ambulatoire a-t-elle été prise en compte intégralement et de manière correcte dans la prescription ? Les divergences sont-elles documentées et motivées ?
- Clarifier les différences avec le médecin prescripteur.
- Mettre à jour la prescription, compléter la documentation.



## B LA VÉRIFICATION SYSTÉMATIQUE DE LA MÉDICATION LORS DES TRANSFERTS INTERNES

### ÉTAPE 1 : ÉTABLISSEMENT DE LA PRESCRIPTION PAR LE SERVICE



**Qui**  
Médecin prescripteur du service dans lequel le patient est transféré.



**Quand**  
Le plus tôt possible après le transfert.



**Comment**

- Vérifier les éléments suivants : la médication hospitalière précédente doit-elle être poursuivie ? Les médicaments suspendus ou interrompus à l'admission doivent-ils être à nouveau prescrits ?
- Documenter et motiver les nouvelles prescriptions, les modifications et les interruptions.



### ÉTAPE 2 (FACULTATIVE) : CONTRÔLE PAR UNE DEUXIÈME PERSONNE



**Qui**  
Personne disposant de connaissances spécifiques en matière de médicaments (médecin, pharmacien).



**Comment**

- Vérifier les éléments suivants : y a-t-il des divergences entre les prescriptions avant et après le transfert et la médication ambulatoire ? Les divergences sont-elles documentées et motivées ?
- Clarifier les différences avec le médecin prescripteur.
- Mettre à jour la prescription, compléter la documentation.



## C LA VÉRIFICATION SYSTÉMATIQUE DE LA MÉDICATION À LA SORTIE DE L'HÔPITAL

### ÉTAPE 1 : ÉTABLISSEMENT DE LA MÉDICATION DE SORTIE



**Qui**  
Médecin prescripteur



**Comment**

- Avant la sortie du patient, établir la liste des médicaments à prendre après la sortie sur la base de la liste dressée à l'admission et de la prescription actuelle.
- Signaler et motiver les modifications.



### ÉTAPE 2 (FACULTATIVE) : CONTRÔLE PAR UNE DEUXIÈME PERSONNE



**Qui**  
Dans l'idéal un pharmacien.



**Comment**

- Vérifier les éléments suivants : y a-t-il des divergences entre la médication préhospitalière, la médication hospitalière avant la sortie et la médication de sortie ? Toutes les modifications sont-elles motivées et documentées ?
- Clarifier les différences avec le médecin prescripteur.
- Mettre à jour la prescription, compléter la documentation.



### ÉTAPE 3 : ENTRETIEN AVEC LE PATIENT SUR LA MÉDICATION DE SORTIE



**Qui**  
Personne disposant de connaissances spécifiques en matière de médicaments et connaissant le patient et son dossier médical.



**Comment**

- Remettre au patient le plan de médication à jour.
- Discuter systématiquement de la médication de sortie avec le patient et/ou ses proches, expliquer les modifications.



### ÉTAPE 4 : INFORMATION DES PRESTATAIRES DE SOINS



**Qui**  
Personne(s) désignée(s) par l'hôpital.



**Quand**  
Le plus proche possible de la sortie, dès que la médication de sortie est clairement définie.



**Comment**  
Transmettre les informations concernant la médication de sortie, y compris les modifications de la médication préhospitalière aux prestataires de soins qui prennent le relais.

